

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 28 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit du mois de mars à 19 H 00

OBJET : FINANCES

Travaux de réfection des sanitaires « garçon » de l'école élémentaire Victor Hugo 2 : demande de subvention auprès du Département du Val d'Oise

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **21 mars 2025**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2025/068

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

M. BLANCHARD, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR,
Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, Mme CHESNEAU
MUSTAFA, **Adjoint au Maire**

M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS,
Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE,
M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, M. KNOBLOCH, Mme THYS,
Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, Mme BARIL,
M. PERROT, M. MELO DELGADO, M. BAY, M. KHINACHE,
Mme DAHMANI, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LEMARCHAND

(pouvoir à Mme DEHAS)

Mme BENLAHMAR

(pouvoir à M. HAQUIN)

M. GODARD

(pouvoir à M. CARON)

M. KEBABTCHIEFF

(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

Mme LAMBERT

(pouvoir à Mme DE CARLI)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : **01/04/2025**
Publiée le : **02/04/2025**

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

FINANCES

Travaux de réfection des sanitaires « garçon » de l'école élémentaire Victor Hugo 2 : demande de subvention auprès du Département du Val d'Oise

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU les délibérations relatives au règlement des aides départementales aux communes et aux groupements de communes dans le cadre du fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités ;

VU l'avis de la Commission Affaires générales, Finances du 19 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT la volonté communale de programmer des travaux de réfection des sanitaires « garçon » de l'école élémentaire Victor Hugo 2, au regard de leur vétusté ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement complet des blocs sanitaires, à la réfection de tous les réseaux plomberie et à la mise aux normes électriques des toilettes « garçon » de l'école élémentaire Victor Hugo 2 ;

CONSIDÉRANT que les installations de nouveaux systèmes de blocs sanitaires permettront d'économiser de l'eau tout en respectant les mesures d'hygiène ;

CONSIDÉRANT la proposition de soutien du Département du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « Fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités – Val d'Oise Territoires » au titre des Ecoles, groupes scolaires et demi-pensions,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise via le fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités et, plus précisément, dans le cadre de l'aide « Ecoles, groupe scolaires et demi-pensions » dont le coût prévisionnel figure dans le tableau joint en annexe ;

- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention et tout document y afférent.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**



Ecole élémentaire Victor Hugo 2, travaux de rénovation des blocs sanitaires "garçon" et mise aux normes de sécurité incendie

DEPENSES		RECETTES	
Travaux :	H.T.		H.T.
Rénovation des blocs sanitaires, et sécurité incendie	85 000,00 €	Conseil Départemental (1) 15%	12 750,00 €
		Participation Commune d'Ermont 85%	72 250,00 €
TOTAL GENERAL	85 000,00 €	TOTAL GENERAL	85 000,00 €

(1) Aide Départementale : écoles, groupes scolaires et demi-pensions (rénovation/restructuration) avec un taux de 15% sur un plafond de dépenses HT à 1 500 000€



[Signature]
Vu pour être annexé à
délibération n° 25/068 du 28/03/2025
ERMONT, le 01/04/2025
Le Maire,